

VENDEUR EN ANIMALERIE



DURÉE : 6 mois

Formateur : DR MARC VIDON
Docteur Vétérinaire

Évaluation

1 devoir final de 30 pages
à effectuer à la fin du module
(moyenne à 10/20)

Validation

Attestation d'étude



Ce module vous propose d'acquérir des connaissances et compétences pour la vente dans une animalerie. Le champ d'action comprend la vente aussi bien d'animaux de compagnie que d'accessoires (cages, laisses, jouets, pierres pour aquarium...) ou de nourriture animale, que les techniques de vent, l'animation des rayons..

Ce module intéressera les personnes qui cherche à se former à la vente dans une animalerie.

RÉSUMÉ DU PROGRAMME

MODULE : VENDEUR EN ANIMALERIE

TARIFS

**MODULE
PAR CORRESPONDANCE** : 594 €

Envoi gratuit pour la France
Envoi en Europe & DOM TOM : + 10 €
Envoi hors Europe : + 15 €

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

- par carte bancaire sur www.cerfpa.com
- par chèques
- par virement

PAIEMENT COMPTANT

PAIEMENT EN 6 FOIS : 6 chèques X 99 €

PAIEMENT EN 2 FOIS :

(30% à la commande : 178,20 €
solde 70% le mois suivant : 415,80 €)

Entretien des animaux

Notions générales d'hygiène - Habitat et alimentation - Manipulation et contention des animaux

Chiens, chats - Petits mammifères

Les oiseaux

Les psittacidés - Les canaris - Les petits oiseaux exotiques - Les columbidés...

Les reptiles

Les ophidiens - Les suriens (lézards, iguanes...) - Les chelonines (tortues...)

Les amphibiens - Les poissons et invertébrés aquatiques

Habitat et biologie - Principaux paramètres de l'eau

Poissons d'eau douce, d'eau de mer, de bassin, crustacés, escargots, anémones de mer et coraux

Plantes d'aquarium - Alimentation et différents types d'aliments

Les insectes

Les phasmes - Les mantes

Notions médicales en animalerie

Les zoonoses - Les soins hygiéniques et médicaux - Dominantes pathologiques

Gestion des stocks et des rayons - Contrôle de la réception - Mise en rayon

Techniques de vente - Animation des rayons - De l'accueil à la vente

La détermination des besoins du client - Les différents types de vente...

Le certificat de capacité - Obtention du certificat

La législation - Les règlements européens, documents obligatoires...

Les chiens de première et de deuxième catégorie...